



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

19-10-2018-07

Date de convocation le 15-10-2018

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 12
Procuration : 0
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 octobre 2018

Le dix-neuf octobre deux mil dix-huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etai^{ent} présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : Mme ETCHART Véronique

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE 02 2018 BUDGET PRINCIPAL

Afin d'adapter le budget au montant de l'opération d'extension du complexe de pelote à l'estimation faite par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le Maire propose la décision modificative suivante :

Sur la section d'investissement,

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2051 (20) : Concessions et droits similaires	-4 500,00		
2088 (20) : Autres immobilisations incorpo	-1 500,00		
2182 (21) - 61 : Matériel de transport	-13 000,00		
2188 (21) - 86 : Autres immobilisations cor	-4 000,00		
2313 (23) : Constructions	-200 000,00		
2313 (23) - 66 : Constructions	490 000,00		
2313 (23) - 69 : Constructions	-200 000,00		
2313 (23) - 73 : Constructions	-11 000,00		
2313 (23) - 74 : Constructions	-41 000,00		
2313 (23) - 76 : Constructions	-10 000,00		
2313 (23) - 78 : Constructions	-5 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire,

ADOpte la présente décision modificative

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

